

Paris, le 21 janvier 2026

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Suspension de l'accord avec le Mercosur : une victoire syndicale majeure !

La mobilisation des agriculteurs français et européens a payé !

En ce 21 janvier, les Eurodéputés ont décidé de voter la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne afin de s'assurer que cet accord respecte les Traités européens existants. Il en résulte une suspension de la procédure de ratification de cet accord commercial.

La CGB remercie les Eurodéputés ayant voté en faveur de cette saisine, à 10 voix près, sur un total de 669. Il s'agit d'une victoire syndicale majeure qui souligne l'importance du travail et de l'engagement syndical en Europe au sein du COPA et particulièrement en France, aux côtés de la FNSEA et de JA.

Depuis des mois, les agriculteurs se sont mobilisés dans les régions, mais aussi à Bruxelles le 18 décembre dernier, à Paris le 13 janvier, devant l'Assemblée nationale, et encore hier, devant le Parlement européen à Strasbourg pour dire NON à l'adoption de ce traité néfaste et toxique.

Ces mobilisations ont renforcé et amplifié les messages passés depuis des mois aux eurodéputés, pour s'opposer à un accord qui met en risque, à l'échelle européenne, plus de 100 000 ha de betteraves sucrières, soit le quart des surfaces betteravières françaises, en ouvrant les frontières à du sucre et du bioéthanol, issus de cultures ne répondant pas à nos normes de production.

**Franck Sander, Président de la CGB** déclare : «*Je remercie chaleureusement les Eurodéputés qui nous ont entendus. Je vois dans cette victoire le résultat de la mobilisation sans précédent des agriculteurs en France et en Europe. Cette victoire démontre qu'il faut se battre jusqu'au bout et que notre travail syndical a du sens et paye !*»

**Guillaume Gandon, Vice-Président de la CGB**, ajoute : «*Nous restons pleinement mobilisés : l'accord n'est pas abandonné, il est suspendu. Cela nous laisse un répit de quelques mois pour enterrer, purement et simplement, le volet agricole de cet accord d'un autre temps*».